

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20250123-20250104\_P03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2025

Communauté de Communes des  
Vallées de la Braye et de l'Anille  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

Plan des annexes n°1 - 2/3  
Commune : DOLLON

1 : 5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 23 janvier 2025  
approuvant les dispositions de la modification de droit commun  
du PLUi

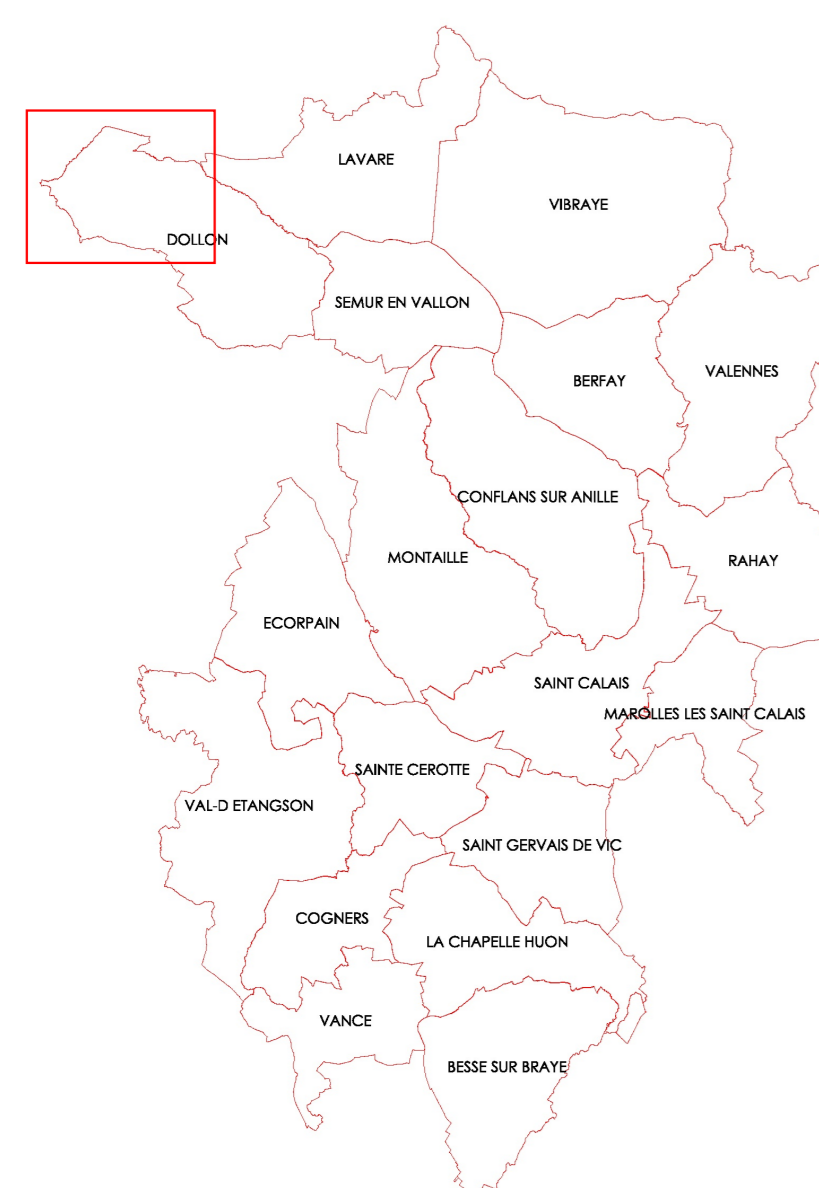
Fait à Saint-Calais,  
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE  
10, Rue Saint Pierre  
72020 SAINT-CALAIS

Modification de droit commun n°1 approuvée le : 23/01/2025  
Modification simplifiée n°1 approuvée le : 12/04/2022  
Elaboration approuvée le : 28/01/2022

 **audecisé**  
environnement  
urbanisme  
formation

 **gilson & associés**  
urbanisme et paysage



-  Monuments historiques
-  Périmètre du droit de préemption urbain
-  Périmètre de protection d'un monument historique
-  Site patrimonial remarquable

0 200 400 600m